|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Séance finale, Dubaï, 27 octobre 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C18/129-F** |
| **21 décembre 2018** |
| **Original: anglais** |
| compte rendude la séance finale de la session de 2018 du conseil |
| Samedi 27 octobre 2018, de 9 h 35 à 13 h 25 |
| **Président:** M. R. ISMAILOV (Fédération de Russie) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Sujets traités** | **Documents** |
| 1 | Ouverture de la séance finale de la session de 2018 du Conseil  | – |
| 2 | Rapport de gestion financière vérifié pour 2017 et rapports du Vérificateur extérieur des comptes | [C18/40](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0040/en), [C18/41](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0041/en), [C18/43](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0043/en), [C18/125](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0125/en) |
| 3 | Rapport supplémentaire du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion | [C18/22(Add.1)](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0022/en) |
| 4 | Etablissement d'un bureau de zone de l'UIT pour l'Asie du Sud | [C18/122](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0122/en) |
| 5 | Rapport sur les progrès réalisés concernant le projet de locaux du siège de l'Union | [C18/123 + Add.1](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0123/en), [C18/124](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0124/en), [C18/126](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0126/en), [C18/INF/18](https://www.itu.int/md/S18-CL-INF-0018/en), [C18/INF/19](https://www.itu.int/md/S18-CL-INF-0019/en) |
| 6 | Clôture de la session de 2018 du Conseil | - |

# 1 Ouverture de la séance finale de la session de 2018 du Conseil

1.1 Le Secrétaire général ouvre la séance, souhaite la bienvenue à Dubaï aux participants et félicite le pays hôte pour le cadre exceptionnel de la manifestation. Il demande aux participants d'observer une minute de silence à la mémoire de M. Francisco Molina Negro (Espagne), de M. Mark Krivocheev (Fédération de Russie) et de tous les autres collaborateurs de l'UIT qui sont décédés depuis la PP-14.

1.2 **Une minute de silence est observée.**

1.3 Le Président souhaite la bienvenue à Dubaï aux participants. Il invite les conseillers à travailler avec efficacité, pour que le Conseil puisse traiter tous les points inscrits à son ordre du jour très chargé.

1.4 Le conseiller des Emirats arabes unis souhaite également la bienvenue à Dubaï aux participants et souhaite plein succès au Conseil et à la Conférence de plénipotentiaires.

1.5 De nombreux autres conseillers prennent ensuite la parole, afin de remercier le Gouvernement et l'Administration des Emirats arabes unis pour les installations exceptionnelles qu'ils ont mises à disposition.

# 2 Rapport de gestion financière vérifié pour 2017 et rapports du Vérificateur extérieur des comptes (Documents [C18/40](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0040/en), [C18/41](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0041/en), [C18/43](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0043/en) et [C18/125](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0125/en))

2.1 La représentante du secrétariat présente le Document C18/43, qui contient le Rapport de gestion financière vérifié pour l'exercice financier 2017. Elle indique notamment que la situation financière immédiate de l'Union est saine, malgré le niveau des arriérés, des comptes spéciaux d'arriérés et des comptes spéciaux d'arriérés supprimés. Grâce à l'appui régulier fourni par les administrations pour le recouvrement des créances, le niveau de créances à recouvrer a diminué pour la septième année consécutive, enregistrant une nouvelle baisse de 4,5%.

2.2 Le Vérificateur extérieur des comptes présente le Document C18/40 relatif à la vérification extérieure des comptes pour 2017 et appelle en particulier l'attention sur la nécessité de suivre et de gérer les passifs actuariels, d'élaborer une politique de gestion prévisionnelle des besoins en personnel, de concevoir les nouveaux locaux en tenant compte des besoins à long terme de l'Union et d'assurer un suivi concernant le personnel intervenant dans le processus de passation des marchés dans les bureaux hors siège. Il présente également le Document C18/41, qui contient le rapport du Vérificateur extérieur des comptes de l'Union concernant l'édition de 2017 d'ITU TELECOM World ainsi que des recommandations visant à améliorer le processus d'appel d'offres pour le choix du lieu des manifestations TELECOM et la gestion de l'espace d'exposition et à garantir l'équilibre hommes/femmes parmi les participants. Enfin, il présente le Document C18/125, qui contient un rapport spécial concernant deux bureaux régionaux et deux bureaux de zone, examiné au regard des objectifs définis dans la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014).

2.3 S'agissant du Document C18/43, un conseiller propose qu'une partie de l'excédent de l'exercice 2017 soit attribuée au fonds provisoire pour le nouveau bâtiment.

2.4 A propos de l'introduction du rapport figurant dans le Document C18/40, un conseiller sollicite davantage d'informations sur les mesures additionnelles qui ont été prises par le secrétariat au sujet du cas de fraude signalé en mars 2018 et demande si le Vérificateur extérieur des comptes en a analysé l'efficacité.

2.5 S'agissant du Document C18/43, une autre conseillère fait part de ses préoccupations au sujet de l'actif net négatif mis en évidence par le Vérificateur extérieur des comptes et du passif à long terme croissant lié à l'Assurance maladie après la cessation de service (ASHI). En ce qui concerne le Document C18/40, elle se dit favorable à l'élaboration d'un manuel sur la passation des marchés, qui permettrait de mieux contrôler les procédures de passation de marchés et de réduire les risques de fraude, et au recrutement, dans les meilleurs délais, d'un responsable de l'éthique chargé de mener à bien l'examen du cadre juridique. Enfin, tout en approuvant le Document C18/41, elle recommande au Conseil d'examiner avec soin les raisons pour lesquelles la manifestation ITU Telecom World 2017 n'a pas été à la hauteur des prévisions financières.

2.6 Le Vérificateur extérieur des comptes indique qu'il a formulé un avis sans réserve malgré les préoccupations soulevées, étant donné que le secrétariat a tenu le Conseil informé de la situation de manière systématique et transparente. S'agissant de l'actif net négatif, le secrétariat procède actuellement à une étude actuarielle complète, qui sera par la suite analysée par le Vérificateur extérieur des comptes. Le secrétariat élabore également de nouvelles lignes directrices relatives à la passation des marchés.

2.7 Le Chef du Département de la gestion des ressources financières (FRMD) déclare que le secrétariat s'emploie, en collaboration avec d'autres organisations et en interne, à remédier au déficit lié à l'ASHI, notamment en attribuant une partie de tout excédent en fin d'exercice à la réserve du Fonds ASHI, en relevant le niveau des contributions et en créant un nouveau comité chargé de l'assurance maladie, qui s'efforcera de réduire les dépenses de santé. Ce problème n'est pas propre à l'UIT. En ce qui concerne le financement des nouveaux locaux, l'intervenant rappelle au Conseil que le fonds provisoire pour le nouveau bâtiment a été créé par le Conseil à sa session de 2018, après la clôture des comptes de l'exercice 2017. Il n'a donc pas été possible d'attribuer une partie de l'excédent de l'exercice 2017 à ce fonds. Dorénavant, le Secrétaire général attribuera une partie de l'excédent éventuel à ce fonds, afin de financer les charges liées au bâtiment qui ne sont toujours pas couvertes par les crédits actuels.

2.8 Le Secrétaire général souligne que, malgré des résultats globalement positifs, l'édition de 2017 d'ITU TELECOM World n'a pas été à la hauteur des prévisions financières en raison des changements d'ordre politique et juridique qui se sont produits dans le pays hôte et qu'il était impossible de prévoir. En ce qui concerne le cas de fraude, il insiste sur le fait que le secrétariat a réagi immédiatement et fera tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que de telles pratiques, qui sont inadmissibles, ne se reproduisent pas.

2.9 S'agissant du Document C18/125, un conseiller demande que les futures propositions de budget comprennent des informations complètes sur le coût des 13 bureaux régionaux et bureaux de zone et des 59 fonctionnaires hors siège.

2.10 Le Vérificateur extérieur des comptes souligne qu'une analyse des coûts doit également tenir compte des activités menées à bien.

2.11 Un autre conseiller insiste sur l'importance de la Recommandation 3 (Document C18/125) relative aux objectifs et aux indicateurs fondamentaux de performance connexes identifiés pour les bureaux hors siège et à la nécessité de renforcer la coordination entre les Secteurs de l'UIT dans le domaine de la présence régionale.

2.12 Le Rapport de gestion financière sur les comptes vérifiés de l'Union (Document C18/43) est **approuvé**, et le projet de Résolution figurant dans l'Annexe A de ce document est **adopté**.

2.13 Les rapports du Vérificateur extérieur des comptes concernant les comptes de l'Union pour 2017 (Document C18/40) et la manifestation ITU TELECOM World 2017 (Document C18/41) sont **approuvés**.

2.14 Il est pris **note** du Document C18/125.

# 3 Rapport supplémentaire du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (Document [C18/22(Add.1)](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0022/en))

3.1 M. Kamlesh Vikamsey (membre du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG)) présente l'Addendum 1 au Document C18/22, qui vient compléter le septième rapport annuel du CCIG et s'inscrit dans le cadre de la responsabilité de ce dernier, à savoir donner au Conseil des avis sur les états financiers vérifiés de l'UIT et les rapports établis par le Vérificateur extérieur des comptes pour 2017. Cet Addendum contient également des avis concernant les questions qui se sont fait jour depuis que la version finale du septième rapport annuel du CCIG a été établie. L'intervenant appelle l'attention sur certaines des suggestions et recommandations figurant dans le Document C18/22, ainsi que sur les propositions visant à améliorer le mandat du CCIG qui sont exposées dans l'Annexe 3 de ce document.

3.2 Les conseillers entérinent les travaux accomplis par le CCIG et encouragent le secrétariat de l'UIT à appliquer les recommandations qu'il a formulées. Un conseiller estime qu'il n'est pas nécessaire d'élargir la portée des travaux du CCIG, tandis qu'un autre se dit favorable aux modifications qu'il est proposé d'apporter à son mandat.

3.3 Un conseiller appuie tout particulièrement la Recommandation 4/2018 et les suggestions figurant aux § 4.1 et 4.2 du Document C18/22(Add.1). D'autres conseillers se disent préoccupés par les fonds supplémentaires dont il est question au § 4.1 et par certains éléments de la Recommandation 4/2018. En principe, les capitaux supplémentaires nécessaires devraient couvrir uniquement les coûts qui, pour des raisons juridiques, ne peuvent être financés par le prêt du pays hôte.

3.4 En réponse à une question qui lui est adressée, le Vérificateur extérieur des comptes explique que le Comité d'évaluation créé par le Conseil à sa session de 2018 afin de diriger le processus de sélection du Vérificateur extérieur des comptes est composé de six membres représentant chacune des régions de l'UIT, qu'il a un caractère provisoire et qu'il recommandera un candidat adéquat au Conseil à sa session de 2019.

3.5 Le Vice-Secrétaire général précise que, conformément à une recommandation formulée par le CCIG en 2016, un contrat a été conclu avec un cabinet de conseil dans le domaine de la gestion de projet. La structure de gouvernance formelle adoptée par le Conseil à sa session de 2016 fonctionne bien. L'établissement de la commission de direction visée au § 4.3 devra être examiné de manière plus approfondie avec le CCIG.

3.6 Le Secrétaire général exprime sa reconnaissance au CCIG pour ses travaux.

3.7 Le Document C18/22(Add.1) est **approuvé**.

# 4 Etablissement d'un bureau de zone de l'UIT pour l'Asie du Sud (Document [C18/122](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0122/en))

4.1 Le Directeur adjoint du BDT présente le Document C18/122, qui expose les conclusions du secrétariat concernant l'établissement d'un bureau de zone de l'UIT pour l'Asie du Sud. Il fait observer en particulier que les pays situés à proximité de ce bureau de zone tireraient parti de sa création, en ce qu'ils bénéficieraient notamment de meilleurs services et de frais de voyage moins élevés.

4.2 De nombreux conseillers se disent favorables à l'établissement de ce bureau et notent que sur les huit pays consultés par l'UIT, cinq ont confirmé par écrit leur accord dans ce sens.

4.3 Plusieurs conseillers sont d'avis qu'il serait utile d'avoir des indications précises quant aux fonctions des bureaux régionaux et des bureaux de zone et aux avantages qu'ils présentent. Il serait également prudent d'établir des critères précis et normalisés pour l'établissement et l'exploitation de ces bureaux avant de prendre une décision. D'autres conseillers font remarquer que l'absence de critères de cette nature n'a pas empêché l'établissement des bureaux de zone existants. Il est suggéré de constituer un groupe qui examinera la question des critères et présentera ses conclusions au Conseil à sa session de 2019.

4.4 De l'avis de certains conseillers, il conviendrait de donner suite aux recommandations du Vérificateur extérieur des comptes concernant la présence régionale et traiter les points pertinents soulevés à la PP-18 avant de prendre une décision. D'autres conseillers se disent favorables à la poursuite des consultations entre les pays concernés au sujet de l'emplacement précis du bureau et préconisent que des consultations plus détaillées soient menées lors de la session de 2019 du Conseil.

4.5 Le Président fait observer que le Conseil a déjà approuvé le principe de l'établissement d'un bureau de zone de l'UIT en Asie du Sud. Plus de la moitié des huit pays consultés depuis avril 2018 ont fait part de leur accord. La décision finale ne saurait être repoussée davantage. Toutes les questions seront traitées dans le cadre des négociations avec l'Inde.

4.6 Un conseiller rappelle que l'Inde a accepté de prendre à sa charge les coûts liés à la logistique et aux ressources humaines pendant les quatre premières années d'existence du bureau de zone. Dans un souci d'efficacité, il serait imprudent de reporter la décision à la session de 2019 du Conseil.

4.7 Le conseiller de la Thaïlande indique que le bureau régional de Bangkok serait heureux de partager les tâches menées à bien dans la région avec un bureau de zone en Inde.

4.8 Le conseiller de l'Inde note que son pays est prêt à apporter une aide financière au bureau de zone après les quatre premières années, tant qu'il existera des besoins dans ce sens à l'UIT. La taille de la population desservie est un critère important. Le bureau de zone, qui facilitera la participation aux politiques générales et aux programmes de l'UIT, appliquera les procédures opérationnelles normalisées de l'UIT et ses fonctionnaires bénéficieront de privilèges analogues à ceux qui sont déjà accordés au personnel des Nations Unies en Inde. L'Inde sera heureuse de répondre aux préoccupations des trois pays qui ne se sont pas encore exprimés dans le cadre des consultations.

4.9 Le Secrétaire général déclare qu'il semble n'y avoir aucune objection à l'établissement d'un bureau de zone de l'UIT dans une région où vivent 24 pour cent de la population mondiale, et que des fonds ont déjà été affectés par l'Inde. Les négociations avec le pays hôte apporteront une contribution utile aux nouvelles discussions du Conseil sur les critères applicables aux bureaux de zone et aux bureaux régionaux.

4.10 Un conseiller encourage le Secrétaire général à renforcer l'efficacité des bureaux régionaux, conformément aux recommandations du Vérificateur extérieur des comptes.

4.11 Le Président considère que le Conseil peut décider de confirmer l'établissement d'un bureau de zone et d'inviter le Secrétaire général à entamer les négociations sur un accord de pays hôte, portant notamment sur les dispositions financières. En outre, le secrétariat devrait proposer des critères précis applicables à la création d'un bureau de zone, pour examen par le Conseil à une prochaine session, compte tenu des points de vue exprimés lors des discussions.

4.12 Il en est ainsi **décidé**.

# 5 Rapport sur les progrès réalisés concernant le projet de locaux du siège de l'Union (Documents [C18/123 + Add.1](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0123/en), [C18/124](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0124/en), [C18/126](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0126/en), [C18/INF/18](https://www.itu.int/md/S18-CL-INF-0018/en) et [C18/INF/19](https://www.itu.int/md/S18-CL-INF-0019/en))

5.1 Le Vice-Secrétaire général présente le Document C18/123, qui contient un rapport sur les progrès réalisés concernant le projet de locaux du siège de l'Union, et son Addendum 1, dans lequel figurent des précisions complémentaires. La décision du pays hôte d'étendre la période de disponibilité de la première tranche du prêt jusqu'à fin 2020 permettra au secrétariat de fournir au Conseil à sa session de 2019 des estimations plus précises du coût total du projet, y compris en ce qui concerne les exigences additionnelles visées au § 4.13 du Document C18/123(Add.1), et de confirmer le calendrier. A ce jour, aucune demande de financement supplémentaire ou de réexamen de la Décision 588 du Conseil n'a été formulée, et tous les coûts devraient pouvoir être financés par le prêt actuel, par des parrainages, par des dons et par une partie de l'excédent en fin d'exercice. Le projet de parti architectural est exposé dans le Document C18/INF/19.

5.2 Le conseiller de l'Allemagne présente le Document C18/124, dans lequel le Secrétaire général est invité à adopter une approche de conception en fonction des coûts et à faire en sorte que l'enveloppe budgétaire prévue pour le projet de nouveau bâtiment ne dépasse pas le montant de 147 millions CHF prévu dans la Décision 588 du Conseil. Certaines des exigences additionnelles, comme le coût des services de consultants, auraient dû être connues en 2016 et pourraient être financées par le prêt du pays hôte.

5.3 Le conseiller des Etats-Unis présente le Document C18/126 et relève que l'enveloppe budgétaire maximale prévue dans la Décision 588 devrait certes être respectée, mais que les efforts visant à réduire le coût global du projet ne devraient pas nuire à la fonctionnalité du bâtiment.

5.4 La conseillère de la République tchèque présente le Document C18/INF/18 et encourage d'autres pays à suivre l'exemple de la République tchèque en faisant un don pour la construction du nouveau bâtiment.

5.5 Les conseillers remercient le secrétariat pour les informations sur le projet de locaux du siège et soulignent que toutes les informations pertinentes devraient être mises à la disposition du Conseil. Plusieurs d'entre eux estiment que le Fonds de réserve ne devrait pas être utilisé pour le projet et que celui‑ci ne devrait pas avoir d'incidences négatives sur le Plan financier de l'Union pour la période 2020-2023. Dans cette optique, les participants se disent favorables à l'adoption d'une approche de conception en fonction des coûts et à l'élaboration de procédures transparentes et concurrentielles pour le choix des prestataires de services. Il serait certes utile de renforcer la fonction de contrôle du Conseil, mais il n'y a pas lieu de créer de nouveaux organes de contrôle. Un conseiller considère que la réussite d'un projet d'une telle complexité tient à la désignation d'une ressource externe chargée de la gestion du projet et des risques, dont les coûts pourraient être financés par le prêt du pays hôte.

5.6 La représentante du secrétariat précise que les derniers documents en date du Consortium CDTK, qui comprennent notamment les estimations les plus récentes des coûts de construction, ventilés en fonction des éléments qu'il est possible ou non de financer à l'aide du prêt du pays hôte, ont été mis à la disposition du Groupe consultatif d'Etats Membres pour le projet de locaux du siège de l'Union (Groupe MSAG). Des informations actualisées sur les coûts seront présentées au Conseil à sa session de 2019.

5.7 Le Vice-Secrétaire général souligne que le secrétariat, qui est dans l'obligation de se conformer à la Décision 588 du Conseil, met tout en oeuvre pour garantir une conception à coût objectif et ramener les coûts connexes au niveau du budget prévu dans cette Décision. Il appartiendra au Conseil à sa session de 2019 de décider, sur la base des estimations de coûts actualisées, y compris en ce qui concerne les exigences additionnelles, s'il convient ou non de modifier le budget prévu dans la Décision 588.

5.8 Le Président considère que le Conseil peut décider de prendre note des Documents C18/123 + Add.1, C18/124, C18/126, C18/INF/18 et C18/INF/19, remercie l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis pour leurs généreux parrainages, ainsi que la République tchèque pour le don qu'elle a généreusement offert, et encourage les autres pays à suivre leur exemple. Il considère également que le Conseil encourage le secrétariat à poursuivre ses efforts en vue de se conformer à la Décision 588 du Conseil, de réduire les coûts et de présenter des estimations actualisées au Conseil à sa session de 2019.

5.9 Il en est ainsi **décidé**.

# 6 Clôture de la session de 2018 du Conseil

6.1 Le Secrétaire général remercie les conseillers pour leur coopération et salue les efforts qu'ils ont déployés pour faire en sorte que les activités, les politiques et les stratégies de l'UIT soient parfaitement adaptées à l'évolution de l'environnement. Il remercie le Président pour la sagacité et le professionnalisme dont il a fait preuve et lui remet la Médaille d'or de l'UIT.

6.2 Le Président remercie les fonctionnaires élus et le personnel de l'UIT pour le travail qu'ils ont accompli et exprime ses remerciements aux conseillers et au Vice-Président du Conseil, M. Elsayed Azzouz, pour l'appui qu'ils lui ont apporté. Il adresse tous ses voeux de succès à S. E. M. Majed Almesmar, Président de la PP-18. Il déclare close la session de 2018 du Conseil.

Le Secrétaire général: Le Président:

H. ZHAO R. ISMAILOV